

GUIDE TECHNIQUE AFFECTATION POST 3^{ÈME} PROCÉDURE PARTICULIÈRE DE RECRUTEMENT EN VOIE PROFESSIONNELLE

Cette procédure se décline en deux modalités :

1. Les recrutements avec dossier de validation de projet
2. Les baccalauréats professionnels en partenariat avec la Marine nationale

1. Recrutement par dossier de validation de projet dans les spécialités suivantes :

- CAP Conducteur d'engins : Travaux publics et carrières au LP des Travaux publics J. Bertin à Bruay La Buisnière.
- CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics au LP des Travaux publics J. Bertin à Bruay La Buisnière.
- CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains au LP des Travaux publics J. Bertin à Bruay La Buisnière.
- 2^{nde} professionnelle Métiers de la sécurité au LP Jean Moulin à Roubaix, au LP Lurçat à Maubeuge, au LP Malraux à Béthune, au LP des 2 Caps à Marquise, au Lycée H Senez à Hénin Beaumont (nouveau) et au LP F Léger à Coudekerque Branche (nouveau).
- CAP Agent de sécurité au LP Vertes Feuilles à St André.
- 2^{nde} professionnelle Technicien en Prothèse dentaire au LP Le Corbusier à Tourcoing et à l'EREA Saint Exupéry à Berck

Le processus de recrutement dans ces formations se déroule en 3 étapes :

- 1^{ère} étape : validation de projet (dossier et entretien)
- 2^{ème} étape : attribution d'un bonus
- 3^{ème} étape : saisie du vœu d'affectation

1^{ère} étape : validation de projet

Les candidats doivent se faire connaître auprès de leur établissement pour qu'un dossier soit instruit.

Tous les candidats à l'une des sections citées ci-dessus **téléchargent un dossier de validation de projet** sur le site de l'établissement demandé et le complètent. L'établissement d'origine se charge de vérifier le dossier et de compléter l'ensemble des avis. **(dossier complété à rendre à Mme CHARLES pour le 6 MAI matin dernier délai).**

Les entretiens individuels s'adressent à tous les candidats à l'une des sections citées ci-dessus. Il s'agit, lors de ces entretiens, de vérifier la cohérence du projet et d'évaluer l'état de maturité du projet du jeune.

L'établissement d'origine transmettra pour le **7 mai** au plus tard, au LP demandé, les fiches accompagnées d'un bordereau récapitulatif.

Les candidats seront convoqués à l'entretien par le chef de l'établissement d'accueil.

Ces entretiens se tiendront du **13 au 22 mai**

Si l'élève demande plusieurs spécialités du LP des Travaux publics Bertin à Bruay, un seul dossier est à transmettre.

Si l'élève demande la 2^{nde} pro « Métiers de la sécurité » dans plusieurs établissements, un seul dossier est à transmettre à l'établissement demandé en 1^{er} vœu.

2^{ème} étape : attribution d'un bonus

En lien avec les IEN-ET de la discipline, les commissions réunies dans les LP d'accueil vérifieront la cohérence du projet.

Pour chaque jeune, une recommandation de la commission relative à la pertinence du projet sera transmise au chef d'établissement d'origine pour le **30 mai 2024** afin d'être communiquée à l'élève et à ses parents, à l'aide du document 1 [Fiche de recommandation de projet](#).

Cette recommandation peut prendre deux formes :

- **soit la formation est « conseillée »** si le projet de l'élève est cohérent ; dans ce cas, cet avis est donné indépendamment des places disponibles, il donnera lieu à l'attribution d'un bonus qui sera appliqué si l'élève formule effectivement ce vœu dans AFFELNET ;
- **soit la formation est « déconseillée »** si le projet de l'élève est jugé peu réaliste ; dans ce cas, l'établissement d'origine veillera à accompagner l'élève dans la construction d'un projet de formation plus adapté.

*En aucun cas, cette phase ne constitue un pré-recrutement :
un avis conseillé ne vaut pas affectation définitive.*

3^{ème} étape : formulation du vœu d'affectation

L'élève qui souhaite poursuivre dans la formation doit en faire le vœu ; celui-ci sera saisi par la famille de l'élève dans le service en ligne Affectation ou par l'établissement d'origine dans **AFFELNET**.

L'élève et sa famille sont informés par l'établissement d'origine de la recommandation donnée à l'issue de la commission par la fiche retour de recommandation.

*L'établissement d'accueil communique la liste des élèves pour lesquels la formation est conseillée à la DSDEN du département d'accueil pour le **30 mai 2024**, à l'aide du document 2.*

2. Baccalauréats professionnels en partenariat avec la Marine nationale

Concrétisation du partenariat original conclu depuis plusieurs années entre le ministère de l'Éducation nationale et la Marine nationale, les « bacs pros Marine » proposent d'enrichir le cursus normal de formation par une dimension maritime dans les filières et établissements suivants :

- 2^{nde} professionnelle **Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées** :
 - Bac professionnel Maintenance des systèmes de productions connectés au LP des Plaines du Nord (Grande-Synthe)
 - Bac professionnel Maintenance des systèmes de productions connectés au LP Savary-Ferry (Arras).

- 2nde professionnelle **Métiers de l'aéronautique** :
 - Bac professionnel Aéronautique option Systèmes au LPO du Val de Lys (Estaires).
- **Nouveau** : 2nde professionnelle **Métiers des transitions numérique et énergétique** :
 - Bac professionnel Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique au LP Savary-Ferry (Arras).
 - Bac professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés au LP Savary-Ferry (Arras).

Tout candidat à ces formations doit satisfaire à certaines conditions spécifiques à la Marine :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 17 ans à 25 ans lors du passage du bac pro ;
- avoir validé une classe de 3^{ème} ;
- être physiquement et médicalement apte ;
- savoir nager.

Les élèves intéressés doivent se mettre en rapport avec le Bureau Marine du Centre d'information et de recrutement des forces armées (téléphone 03.59.00.42.41). **Date limite de retour des dossiers : 6 mai 2024.**

Adresse : CIRFA MARINE LILLE – 20 RUE DU RÉDUIT – CS 30221 - 59001 LILLE CEDEX
cirfa-marine-lille-bacpro.adjt.fct@intradef.gouv.fr

Après étude des candidatures, les élèves retenus qui souhaiteront poursuivre dans la formation devront en faire le vœu ; celui-ci sera saisi par la famille de l'élève dans le service en ligne Affectation ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET (pas de code vœu spécifique Marine).

Les chefs d'établissement d'accueil se chargeront de transmettre la liste des élèves retenus à la délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) pour le **30 mai 2024** (affectationdraiolille@region-academique-hdf.fr)